



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 2 novembre 2022

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis 14-2022 Service de défense incendie et secours Ouest-Lavaux - Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 14-2022 du 14 septembre 2022,
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales,

décide

1. de créer une association entre les communes de Belmont/Lausanne, Lutry, Paudex et Pully dans le but d'exploiter le SDIS Ouest-Lavaux ;
2. d'adopter les statuts de l'Association intercommunale de défense incendie et de secours Ouest-Lavaux tels que présentés ;
3. de fixer l'entrée en vigueur de ses statuts dès leur approbation par le Conseil d'Etat avec effet au 1^{er} avril 2023 ;
4. de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association conformément aux statuts.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 2 novembre 2022